

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 21 juin 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Neuvic.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr,
Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,
M. Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Marie-Hélène Pommier,
M. Marc Bujon qui a donné pouvoir à Gilles Magrit,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,
Mme Frédérique Fraysse qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen,
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard,
M. Jean-Pierre Guitard qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson,
Mme Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,
Mme Martine Leclerc qui a donné pouvoir à M. Gilles Chazal,
M. Jean-Marc Michelon qui a donné pouvoir à Mme Laurence Boyer,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Daniel Poigneau,
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à Mme Annie Gonzalez,
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,

Mme Véronique Bénazet, excusée (non représentée),
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),
M. Bernard Couzelas, excusé (représenté),
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
M. Michel Lefort Lary, excusé (représenté),
M. Didier Péneloux, excusé (représenté),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),
M. Joël Pradel, excusé (représenté),
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),
Mme Christine Rougerie, excusée (représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 11/07/2017

Le président,



Françoise Béziat est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 76 // pouvoir(s) = 19 // votants = 95

Demande d'admission en non-valeur des cotes irrécouvrables

Le président rappelle que la trésorerie a transmis un état des produits à présenter en non-valeur au conseil communautaire.

Concernant le budget principal, la liste n°2602360212 des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu s'élève à un montant de 231,74 € ;

Concernant le budget annexe du SPANC, la liste n°2601560512 des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu s'élève à un montant de 25 € ;

Concernant le budget annexe « eau », la liste n°2540720512 des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu s'élève à un montant de 1 795,52 € ;

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à une inscription budgétaire en dépense de fonctionnement, au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget principal, du budget annexe du SPANC et du budget annexe « eau ».

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- admet en non-valeur les pièces inscrites dans la liste n°2602360212 s'élevant à 231,74 € pour le budget principal,
- admet en non-valeur les pièces inscrites dans la liste n°2601560512 s'élevant à 25 € pour le budget annexe du SPANC ;
- admet en non-valeur les pièces inscrites dans la liste n°2540720512 s'élevant à 1 795,52 € pour le budget annexe « eau » ;
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2017 au compte 6541 ;
- autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.



Pour extrait conforme,
À Neuvic, le 29 juin 2017

Le président,
Pierre Chevalier

